

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjointes au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Éric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH

Denis WACHBAR

Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER

Jean LACHMANN donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

7. Patrimoine foncier - Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

7.3 Complexe Sportif Risch : conventionnement Ligue Grand Est Football (LGEF)

DELIBERATION D25012024/06

Dans le cadre du subventionnement du FAFA pour le complexe sportif Pierre Risch, une convention entre la commune et la ligue Grand Est football doit être signée pour tout versement de subvention supérieur à 10 000€. Elle détaille les modalités de mise à disposition des équipements pour l'Association Sportive de Châtenois ainsi que pour les besoins ponctuels de la LGEF.

La convention est signée pour la saison 2023/2024 et est reconductible tacitement jusqu'à la saison 2026-2027 inclus.

Pour rappel le FAFA (Fonds d'aide au Football Amateur) a notifié la commune des versements suivants, pour un total de 35 000€.

Club house : 25 000€

Eclairage : 10 000€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du complexe Pierre Risch entre la LGEF et la commune de Châtenois.

PRECISE que la convention est valable jusqu'à la saison 2026/2027 incluse.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
La secrétaire de séance,

